

Réponse de Leclerc à propos des conditions de travail dans les usines thaïlandaises qui fournissent le thon pour sa marque « Marque Repère »

16 septembre 2015

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a invité Leclerc à répondre aux allégations figurant dans les documents suivants :

- « *Enquête sur nos supermarchés : comment leurs pratiques d'achat impactent les droits humains* », *Peuples Solidaires - ActionAid, 1^{er} septembre 2015*

<http://www.peuples-solidaires.org/2015-CP-enquete-supermarches-pratiques-achat-abusives-droits-humains-thon>

- « *Production de thon : encore des efforts à faire pour E.Leclerc et Casino* », *Peuples Solidaires - ActionAid, septembre 2015*

http://www.peuples-solidaires.org/sites/files/actionaid/rapport_thon_2015_leclerc_casino_0.pdf

Leclerc nous a envoyé la réponse suivante :

« E.Leclerc a pris connaissance avec intérêt du rapport de l'enquête de FinnWatch établi par Peuples Solidaire-Action-Aid France.

L'enseigne a d'ailleurs répondu favorablement à la demande de l'ONG pour les rencontrer.

E.Leclerc commercialise des conserves de Thon Marque Repère produites par l'usine Thai Union Manufacturing via la SIPLEC, la société d'importation de l'enseigne. E.Leclerc porte depuis toujours une vigilance particulière à la question des contrôles fournisseurs. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place d'une charte Ethique et d'une démarche d'audits sociaux. Réalisés par un tiers indépendant, ils sont basés sur les référentiels du BSCI dont l'enseigne est membre depuis 2012 et auquel tous les industriels travaillant avec E.Leclerc doivent adhérer.

Ainsi et dans le cadre de sa collaboration avec l'enseigne, Thai Union Manufacturing a signé la Charte Ethique de la SIPLEC qui impose un cadre en matière de protection de l'environnement, de travail des enfants, de travail forcé, de discrimination, de sécurité des employés et de conditions de travail, de liberté d'association, de santé des consommateurs et de sécurité des produits. Afin de s'assurer du respect de ces critères, E.Leclerc organise régulièrement des audits sociaux chez ses fournisseurs. Les sites de Thai Union Manufacturing en charge de la production des conserves de thon Marque Repère ont, à cet effet, été audités en 2015 selon le référentiel BSCI. Les derniers rapports datant des mois de mai et juin.

Les conclusions de ces audits vont dans le sens des enseignements de ce rapport. En effet, il en ressort que Thai Union Manufacturing est dans une démarche de progrès et s'emploie à améliorer sa politique sociale et les conditions de travail de ses salariés. L'entreprise évolue de manière positive même s'il reste des améliorations à apporter. E.Leclerc accompagne l'entreprise Thai Union Manufacturing comme tous ses fournisseurs dans cette démarche d'amélioration continue essentielle pour garantir une chaîne d'approvisionnement responsable et durable. »